

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 OCTOBRE 2010

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 20

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Annick VARGOZ, Nicole ODDON, Claire COLLIGNON, Messieurs LAGIER Claude, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Alain D'HEILLY.

Absent : Monsieur Bernard DETRAU.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte GIROUD

Ordre du jour :

- ⊗ Enquête Publique SMIGIBA.
- ⊗ Extension du Centre de Secours de Serres.
- ⊗ Extension réseau publique d'électricité.
- ⊗ Défibrillateur : convention maintenance.
- ⊗ Révision des contrats d'assurance.
- ⊗ Questions diverses.

Le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour :

- ⊗ Logement Mairie (vacance-reprise).
- ⊗ Assainissement collectif.
- ⊗ Nettoyage partie commune logement Mairie.
- ⊗ Adhésion « LUDAMBULE ».
- ⊗ Réfection Immeuble « Marcel PLAZY ».
- ⊗ Délibération Modificative : Publicité.
- ⊗ Coupes de bois : permanents secondaires employé communal.
- ⊗ Travaux PISTONO.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points énumérés supra à l'ordre du jour.

Autres questions diverses :

- Date Gâteaux des rois.
- Colis aux personnes âgées.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal des 17, 23 et 29 Septembre 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Enquête Publique SMIGIBA

Le Maire expose qu'en application de l'Arrêté Préfectoral du 8 Septembre 2010, le public est prévenu qu'une enquête préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre du Code de l'Environnement du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation et du bois mort du « Petit Buëch » aval et de leurs affluents aura lieu, en particulier sur la Commune de La Bâtie Montsaléon.

L'enquête publique s'est déroulée du Lundi 27 Septembre 2010 au Samedi 16 Octobre 2010 inclus. Le Commissaire Enquêteur, Monsieur Pierre BRILLARD, s'est tenu à la disposition du public (Veynes, Serres Laragne, ...). Un registre a été ouvert en Mairie. Aucune mention n'a été portée sur ce registre.

Le Maire propose de donner un **AVIS FAVORABLE** à l'entretien de la ripisylve.

VOTE : Unanimité.

Extension du Centre de Secours de Serres

Le Maire expose : Monsieur Michel ROY, Maire de Serres, en présence du Directeur du SDIS 05, a réuni les Maires des Communes de première intervention du Centre de Secours de Serres.

Le Directeur, après avoir expliqué le transfert des services de secours au Département et avoir décidé dans les Hautes-Alpes que les casernes resteraient un bien Communal ou Intercommunal, a expliqué que le Centre de Secours de Serres et l'un des derniers Centre non réhabilité.

Il y a des exigences sur la conception des Centres de Secours. Le Centre de Secours de Serres ne rentre plus dans la normalité actuelle (vestiaires hommes-femmes, garage dédié pour le VSAB, salle de formation, etc...).

Il est proposé aux Maires présents une simulation de financement de la modernisation des bâtiments du Centre d'Incendie et de Secours de Serres.

La fourchette de participation de la Commune de La Bâtie Montsaléon se situe entre 8 103, 00 € et 10 805, 00 € pour l'autofinancement d'un projet de 600 000, 00 € à 800 000, 00€.

Le Maire propose que la Commune de La Bâtie Montsaléon participe au financement de la modernisation des bâtiments du Centre de Secours de Serres.

VOTE : Unanimité.

Extension réseau publique d'électricité

Le Maire expose avoir reçu, le 13 Octobre 2010, de la part d'ERDF une demande de raccordement suite à l'autorisation d'urbanisme n° PC00501609H0006 accordée le 09 Février 2010.

En application du dispositif législatif en vigueur, l'extension concernant le raccordement du projet de Monsieur RICHAND Jean-Marc s'élève à 2 268, 64 € TTC.

L'application de la Loi SRU (coût de prise en charge par ERDF) à hauteur de 40%, soit 1 264, 58 € a déjà été déduite du montant restant à notre charge.

La Loi SRU, impose aux collectivités de supporter les coûts du transport d'électricité sur la voie publique jusqu'en limite de la parcelle à alimenter.

Le Maire propose d'avoir autorisation du Conseil Municipal pour signer la contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité n ° D325/065359/002001, en date du 8 Octobre 2010, d'un montant de 2 268, 64 € TTC.

VOTE : 1 Voix Contre : Annick VARGOZ
8 Voix Pour : Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Nicole ODDON, Claire COLLIGNON, LAGIER Claude, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Alain D'HEILLY.

Défibrillateur : convention maintenance

Le Maire expose : Suite à la délibération unanime de la mise en place d'un défibrillateur sur notre Commune, il y a lieu maintenant de signer une convention relative au déploiement des défibrillateurs automatisés externes sur le territoire des Hautes-Alpes avec le Conseil Général des Hautes-Alpes et de signer un contrat de maintenance avec la Société D-FIBRILLATEUR, sise 52 Grande Rue 69800 SAINT PRIEST, d'un montant de 199. 00 € HT annuel (lecture est faite de l'article 2 Contenu des prestations contractuelles).

Le Maire propose d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal de signer la convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes et l'autorisation de signer le contrat de maintenance et d'entretien.

VOTE : Unanimité.

Révision des contrats d'assurance

Le Maire expose avoir demandé à la Société d'assurances MMA de nous faire des propositions concernant l'ensemble des contrats de notre collectivité.

Pour une meilleure couverture avec un prix inférieur.

Le Maire propose de dénoncer les contrats que nous avons actuellement avec AXA sachant que les échéances sont :

- Multirisques Commune le 31/12
- Protection juridique le 31/12
- Fourgon le 31/03

et de souscrire les contrats auprès de MMA.

VOTE : Unanimité.

Logement Mairie (vacance-reprise)

Le Maire expose avoir reçu, en date du 15 Octobre 2010, de la part de Monsieur Lionel WIAME l'intention de quitter le logement B bâtiment Mairie. Monsieur Vincent BONNEFOY demeurant actuellement « Ferme Lou Briou » 05150 Montjay de reprendre le logement loué à Monsieur WIAME Lionel.

Le Conseil propose de se renseigner sur le bien fondé de cette permutation et si c'est effectivement Monsieur Vincent BONNEFOY le repreneur.

La décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Assainissement collectif

Le Maire expose : Comme nous en avons discuté lors d'un précédent Conseil Municipal, pour l'instant, nous ne serons pas suivis sur un assainissement global du village. Il nous est proposé de procéder par tranche. La première tranche étant d'assainir un maximum de logements pouvant être réceptionné par la station d'épuration existante. Dans l'immédiat, suite à une conversation avec la personne s'occupant des prélèvements, il n'est pas nécessaire de redimensionner la station existante.

Le Maire propose de valider l'extension du réseau d'assainissement collectif aux habitations susceptibles d'être raccordées à la station actuelle.

VOTE : Unanimité.

Nettoyage partie commune logement Mairie

Le Maire expose avoir constaté qu'il n'y avait aucun entretien de la partie commune aux trois logements du bâtiment Mairie.

Le Maire propose que l'entretien soit fait par les locataires à tour de rôle.

VOTE : Unanimité.

Adhésion « LUDAMBULE »

Le Maire expose que l'Association le « LUDAMBULE » facture ses interventions lorsque nous sollicitons ces services. Il serait judicieux de prendre une adhésion à l'année de 50.00 €, le coût horaire étant ramené à 50.00 € au lieu de 60.00 €, cela pourrait profiter à la collectivité, au Comité des Fêtes, à la bibliothèque ou aux Associations de la Commune.

Le Maire propose l'adhésion de 50.00 € à l'Association le « LUDAMBULE ».

VOTE : Unanimité.

Réfection Immeuble « Marcel PLAZY »

Le Maire expose : Suite à la disponibilité de 3 logements, la commission des travaux, après une visite complète des logements, a décidé de procéder à la mise aux normes des 5 logements de l'immeuble Marcel PLAZY. Des artisans : plombier, électricien, peintre, isolation.... ont été contactés. Au regard des devis actuellement en notre possession, le montant dépassera largement les 90 000.00 €. De fait, nous avons obligation de recourir à la publicité. Comme il y a des normes à respecter; une organisation du chantier; une mise en concurrence des entreprises, il serait préférable de se faire assister par un Maître d'Ouvrage.

Le Maire propose une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour établir le marché (DCE : documents de consultation des entreprises) et le suivi des travaux.

VOTE : Unanimité.

Délibération Modificative : publicité

Le Maire expose : afin d'honorer les factures de publicité pour la mise en concurrence de la location en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque, nous devons à la CCS pour la parution au BOAMP la somme de 383,50 € et au Dauphiné Libéré la somme de 269,96 €.

Le Maire propose de retirer 1 000.00 € à l'article 2315-59 et de les ajouter à l'article 2033-70.

VOTE : Unanimité.

Coupes de bois : permanents secondaires employé communal

Le Maire expose que par le passé, les résidents secondaires ne pouvaient prétendre qu'à une demi-coupe. Lors des deux dernières attributions, il n'y a pas eu de différence entre principales et secondaires.

Le Maire propose de réinstaurer cette différence et d'attribuer pour la saison des coupes de bois 2011-2012 l'application d'une délibération antérieure fixant cette ½ coupe aux résidents secondaires et d'attribuer, exceptionnellement, une ½ coupe à l'employé communal.

Travaux PISTONO

Le Maire expose que la STP Denis PISTONO avait envoyé un devis, il y a plusieurs mois, pour la réalisation d'une nouvelle aire de tri en apport volontaire. Le devis n'étant pas conforme à nos attentes, la STP Denis PISTONO a revu le devis initial qui est d'un montant de 1 588.01 €.

Le Maire propose que la STP Denis PISTONO réalise les travaux d'aménagement au regard du dernier devis proposé.

VOTE : Unanimité.

Questions diverses

- **Date Gâteaux des rois**

Le Dimanche 23 Janvier 2011.

- **Colis aux personnes âgées**

D'un montant de 12,00 € pour une personne seule et de 19,00 € pour un couple.

- **Le Noël des enfants**

Sont en charge des cadeaux : Nicole, Régine et Claire en fonction des cadeaux dispensés l'an dernier.

L'arbre de Noël à l'extérieur : Nicole et Claude, voir le remplacement d'une guirlande défectueuse l'an dernier.

Le Maire clôture la séance à 20 H 45.

Le Maire

Alain D'HEILLY